

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024**

Membres								Date de convocation		
En exercice :	11	Présents :	9	Excusés :	2	Absent :	0	Votant :	10	26/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 1<sup>er</sup> Octobre à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alban VOSSION, Maire.

**Présents :** Mrs Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Batiste FAVIER, Pierre LANEYRIE  
Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

**Excusés :** M. Jean-Claude LAPIERRE (a donné pouvoir à M. Alban VOSSION).  
M. Thomas ROLLET

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** M. Alban VOSSION

Monsieur Alban VOSSION, présente l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces questions supplémentaires.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR ACHAT MATERIEL POMPIERS**

Pour permettre l'achat du matériel nécessaire au CPI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre la décision modificative suivante :

- + 1 500€ au compte 2156 (matériel et outillage incendie)
- 1 500€ au compte 2157 (matériel et outillage communal)

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 2 : AUGMENTATION PLAFOND IFSE DU REGIME INDEMNITAIRE**

Les plafonds de l'IFSE indiqués sur la délibération du RIFSEEP n'ont pas été réévalués suite aux revalorisations du régime indemnitaire des années précédentes. Le Conseil décide de porter les plafonds tant pour les personnels administratifs que techniques à 11 340€. Cette décision n'a pas d'impact sur les montants d'IFSE alloués au personnel qui restent les mêmes.

**1) ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE 2024 (24SP05)**

La commission d'appel d'offres communale s'est réunie le 27 septembre dernier pour analyser les offres reçues suite au lancement de la consultation N° 24SP05 concernant les travaux d'entretien de voirie 2024.

5 offres ont été reçues.

Suite à l'analyse réalisée avec le Maître d'œuvre : Cabinet R2S, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'entreprise DE GATA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le choix de la commission d'appel d'offre pour l'attribution du présent marché à l'entreprise DE GATA pour le montant de 42 550.50€ HT (51 060.60€ TTC) et d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché de travaux.

**2) REMPLACEMENT CHAUDIERE GAZ - LOGEMENT COMMUNAL N° 3**

Monsieur Bernard LAPIERRE présente le devis reçu de l'entreprise DUBOIS pour le changement de la chaudière gaz du logement communal N° 3. Il s'élève à 9 471.85€ HT (9 992.80€ TTC). Il s'agit d'une chaudière de marque BROTJE.

Le conseil propose de demander un nouveau devis à l'entreprise DUBOIS avec chaudière d'une autre marque et demande l'installation d'un adoucisseur d'eau pour éviter les problèmes de calcaire. Monsieur Bernard LAPIERRE contacte l'entreprise DUBOIS.

**3) REFECTION DE LA FENETRE DE TOITURE (VELUX) - LOGEMENT COMMUNAL N° 3**

Monsieur Bernard LAPIERRE présente le devis reçu de l'entreprise DUPONT Frères pour le changement d'un vélux du logement communal N° 3. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à signer le devis d'un montant de 700.14€ HT (840.17€ TTC).

#### **4) TRAVAUX DE MENUISERIES EXTERIEURES - LOGEMENT COMMUNAL N° 1**

Monsieur Bernard LAPIERRE présente le devis reçu de l'entreprise THIERRY FERRAND pour le remplacement de la menuiserie extérieure de la salle de bains du logement communal N° 1. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir le devis de changement de fenêtre et l'option proposée, à savoir verrouillage par loqueteau et bâton de manœuvre. Le Conseil autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 1 047.92 HT (1 100.32€ TTC).

#### **5) ACHAT D'UN ASPIRATEUR POUR LA SALLE DES FETES**

Afin de faciliter le nettoyage de la salle des fêtes, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à acheter un aspirateur eau et poussières d'un montant HT de 127.00€ (152.40€ TTC).

#### **6) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE**

##### **BATIMENTS / VOIRIE / RESEAUX**

Le projet de travaux de reconstruction du mur des BERTHELOT avance. Concernant l'empiètement dû au procédé technique, la commune a rencontré les exploitants et propriétaires. Les discussions sont en cours.

Le bornage de la propriété GUERIN-DUVAL, derrière le cimetière, a été réalisé.

Un dégât des eaux a été constaté dans la paroi de la salle des fêtes. Il s'agit d'un tuyau qui passe dans le Caveau. L'Atrium fait le nécessaire auprès de son assureur.

Concernant les travaux d'amélioration d'accueil des visiteurs du Grand Site, les toilettes sèches sont désormais installées. Le chemin d'accès sera réalisé la semaine prochaine.

##### **SYDESL**

Le chiffrage du remplacement des 34 lanternes n'étant pas encore reçu, ce dossier sera présenté lors d'un prochain conseil.

##### **DIVERS**

- **AUTORISATIONS POUR LES RANDONNEES**

**Lorsque la municipalité est saisie par les organisateurs de randonnées, elle autorise le passage des diverses associations uniquement sur les voies publiques et non sur les parcelles privées.**

- **RALLYE DES VINS 2025**

Le Conseil municipal autorise le passage d'une épreuve chronométrée lors du Rallye des Vins 2025.

- **EPICERIE COMMUNALE**

Dans un contexte où les épiceries traditionnelles de village sont quasi inexistantes, la municipalité propose de lancer une réflexion sur l'opportunité d'implantation d'une épicerie communale de proximité qui fonctionnerait avec des produits de qualité bio et locaux. Ce projet pourrait intégrer en complément une option potentielle de restauration rapide.

La municipalité lancera un groupe de réflexion sur le sujet prochainement.

- **BRIGADE DE GENDARMERIE DE PIERRECLOS**

Depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2024, la commune est rattachée à La Brigade de PIERRECLOS qui vient d'être créée. Celle-ci devient le chef-lieu de la communauté de brigades qui comprend les brigades de PIERRECLOS et de MACON.

La gendarmerie rappelle qu'elle peut se déplacer à domicile ou sur un lieu de travail, et recueillir des plaintes "en mobilité".

Voici les coordonnées : 03 85 21 06 14 – [cob.pierreclos@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.pierreclos@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

- **DECORATION DE LA CLASSE DE MATERNELLE**

Une proposition pour décorer la classe avec un grand chat coloré afin d'égayer celle-ci a été reçue de l'école. Le modèle proposé est approuvé par le Conseil qui donne son accord sur ce projet.

- **BACS DE COMPOSTAGE**

Monsieur Claude BOURDON indique que l'installation des trois bacs de compostage sera faite le 22 Octobre prochain à 14H00.

Les personnes qui désirent s'informer sur le **compostage partagé**, sont invitées à se rendre au lieu-dit "**La Ruère**" (terrain de boules) **le Samedi 26 Octobre 2024 à 11H00**. Le Verre de l'amitié sera offert par la Mairie.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

LAPIERRE Jean-Claude	Excusé (Pouvoir à M Alban VOSSION)	ROLLET Thomas	Excusé
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	
TROUILLET Marie-Agnès			

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES**

2024/051	Décision Modificative n°2 pour achat matériel et équipements pour le CPI	2024/054	Accord sur le devis de l'entreprise DUPONT pour la réfection de la fenêtre de toit (vélux) du logement communal n° 3
2024/052	Délibération RIFSSEP : modification des plafonds de l'IFSE	2024/055	Accord sur le devis de l'entreprise THIERRY FERRAND pour la réfection de menuiseries extérieures de la salle de bains du logement communal n° 1
2024/053	Attribution du marché de travaux d'entretien de voirie (24SP05)	2024/056	Achat d'un aspirateur pour la Salle des Fêtes

La séance est levée à : 21H07

Date du prochain conseil municipal : Mardi 5 Novembre 2024 à 18H30